

Sécurité et Disparitions au Togo**LE GOUVERNEMENT DÉVOILE
LES PREMIERS RÉSULTATS
DE L'ENQUÊTE ET APPELLE
À LA VIGILANCE** P.6

TOGOREVEIL

Le pari d'une actualité qui réveille

TR 659 du 16 Mars 2026

Prix: 250 FCFA / Etranger 1€



P.4

Entre progrès et défis... Le 8 mars au Togo

UN ENGAGEMENT RENOUVELE DU PRESIDENT DU CONSEIL POUR LES DROITS DES FEMMES



**Marchés Publics/Déclarations
mensongères**

**L'ARCOP SANCTIONNE
UN GROUPEMENT POUR
FAUX DOCUMENTS DANS
LE PROJET RESPITE-TOGO** P.8

**Lomé clôture la 7^e édition des Journées
Scientifiques du CAMES**

**UN RENDEZ-VOUS MAJEUR POUR LA
RECHERCHE ET L'INNOVATION EN AFRIQUE** P.8

**LE TOGO TIENT SA PROMESSE DE
L'ÉLECTRIFICATION RURALE** P.11

Faïtière des communes du Togo P.4
KOUBOUNI TOUNI ÉLUE PRÉSIDENTE

Microfinance au Togo
**UN CADRE JURIDIQUE MODERNISÉ POUR
SOUTENIR LES PETITS ENTREPRENEURS** P.3

Péages routiers au Togo P.10
**QUAND LA CONTRIBUTION DES USAGERS
FINANCE L'ENTRETIEN ET SAUVE DES VIES**



**Almok essuie de vives critiques
après sa déclaration :**
**«QUAND J'ÉTAIS AU
PAYS JE ROULAIS DANS
UNE VOITURE DE
21 MILLIONS»** P.10

Au Cœur du Conseil des ministres

PROROGATION DE L'ÉTAT D'URGENCE SÉCURITAIRE, MODERNISATION DES FRÉQUENCES, RÉFORME FONCIÈRE ET ENQUÊTE SUR LES DISPARITIONS

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a présidé ce 11 mars 2026 le Conseil des ministres. Au cours des travaux, le Conseil a examiné et adopté deux décrets relatifs à la prorogation de l'état d'urgence sécuritaire dans les savanes et le nouveau Plan national d'attribution des bandes de fréquences du Togo. Le Conseil des ministres a également écouté quatre communications importantes, notamment sur la quatrième enquête démographique et de santé au Togo, la finalisation du processus de mutation de la Société d'administration de la zone franche vers l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche, la poursuite du projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole, et les résultats des travaux de la commission spéciale d'enquête sur les cas d'enlèvements et de disparitions inquiétantes.

COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 11 mars 2026, sous la présidence de Son Excellence, Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, Président du Conseil. Au cours des travaux, le Conseil des ministres a examiné et adopté deux (2) décrets et écouté quatre (4) communications.

1-Au titre des décrets

Le Conseil des ministres a adopté le décret portant prorogation de l'état d'urgence sécuritaire

Face à la persistance de la menace terroriste et aux risques qu'elle continue de faire peser sur l'intégrité du territoire national, en particulier dans la région des Savanes, l'état d'urgence sécuritaire décrété initialement le 13 juin 2022, pour une durée de trois (3) mois, puis prorogé à trois (3) reprises avec l'autorisation de l'Assemblée nationale, a permis de renforcer le dispositif de défense et de sécurité et d'assurer une meilleure protection des populations concernées ainsi que leurs biens.

Afin de maintenir une vigilance accrue et de consolider les dispositifs de prévention et de riposte face à cette menace persistante, le gouvernement, conformément à l'article 20 de la Constitution du 6 mai 2024, a sollicité et obtenu de l'Assemblée nationale une autorisation de proroger l'état d'urgence sécuritaire.

Le décret adopté ce jour proroge, en conséquence, l'état d'urgence sécuritaire dans la région des Savanes pour une durée supplémentaire de douze (12) mois à compter du 13 mars 2026.

Le gouvernement réaffirme son engagement à poursuivre les efforts visant à garantir la sécurité des populations, à préserver l'intégrité du territoire national et à conduire des actions de stabilisation et de développement en faveur des communautés de la région des Savanes. Le Conseil des ministres a ensuite adopté le décret portant approbation du Plan national d'attribution des bandes de fréquences radioélectriques (PNAF)

Suite aux modifications apportées en 2023 au règlement des radiocommunications par l'Union internationale des télécommunications 2023, lors de la conférence mondiale des radiocommunications, les Etats membres sont appelés à intégrer ces évolutions dans leur planification nationale d'attribution des fréquences.

Dans ce contexte, le Conseil des ministres a approuvé le nouveau Plan national d'attribution des bandes de fréquences du Togo. Ce plan prévoit, notamment l'identification de bandes de fréquences supplémentaires pour le développement de la 5G et des plateformes à haute altitude, l'introduction d'un système de



transmission d'informations pour la sécurité maritime, l'attribution de nouvelles bandes aux services mobiles aéronautiques ainsi que l'encadrement des communications inter-satellites.

L'approbation de ce plan permet de moderniser le cadre national de gestion des fréquences radioélectriques, de se conformer aux standards internationaux et de poursuivre le soutien au développement des technologies numériques ainsi que des services de télécommunications.

2-Au titre des communications

Le Conseil des ministres a écouté une communication relative à la quatrième enquête démographique et de santé au Togo, présentée par le ministre de la santé, de l'hygiène publique, de la couverture sanitaire universelle et des assurances

Succédant aux éditions de 1988, de 1998 et de 2013-2014, la quatrième enquête démographique et de santé s'inscrit dans le cadre du cinquième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5) et du programme international des enquêtes démographiques et de santé.

Elle vise à fournir des données fiables et actualisées sur la santé maternelle et infantile, la planification familiale, le VIH/sida, la nutrition, les violences domestiques, les fistules obstétricales et le travail des enfants. Les opérations de terrain incluront des entretiens auprès des ménages, des mesures anthropométriques, des tests de l'eau et du sel, ainsi que des prélèvements sanguins. La collecte des données est prévue pour une durée de quatre (4) mois, avec une publication des résultats prévue en avril 2027.

Le Conseil des ministres a autorisé le démarrage de l'enquête et a instruit le ministre chargé de la santé à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la réussite des opérations.

Le Conseil des ministres a ensuite écouté une communication relative à la finalisation du processus de mutation de la Société d'administration de la zone franche vers l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche, présentée par le ministre délégué chargé de la promotion des investissements et de la souveraineté économique

Depuis sa création en 1994, la Société d'administration de la zone franche (SAZOF) a constitué un instrument clé de la politique d'industrialisation et de promotion des exportations, avec 141 entreprises agréées, dont 91 sont actuellement en activité. En 2024, les investissements réalisés dans la zone franche s'élèvent à 425,664 milliards de FCFA,

soit environ 7 % du PIB, et les entreprises en activités ont généré près de 19 000 emplois directs au profit des nationaux.

Toutefois, afin de répondre aux ambitions nationales de transformation industrielle, d'attraction d'investissements étrangers et de développement des chaînes de valeur, le gouvernement a fait adopter la loi n° 2019-005 du 17 juin 2019 portant code des investissements. Cette loi a notamment créé l'Agence de promotion des investissements et de la zone franche (API-ZF), avec pour objectif de regrouper, au sein d'une même entité, l'administration du code des investissements et celle du statut de zone franche industrielle, dans un souci de cohérence institutionnelle, de rationalisation et d'efficacité de l'action publique.

Dans cette perspective, le code des investissements a prévu la dissolution de la SAZOF et le transfert de ses missions, droits et obligations à l'API-ZF. Un processus de dissolution de la SAZOF a ainsi été conduit, conformément aux dispositions statutaires. Le processus étant désormais arrivé à terme, le Conseil des ministres a autorisé le ministre délégué chargé de la promotion des investissements à soumettre à son adoption le projet de décret portant dissolution de la SAZOF et fixant les modalités de sa subrogation par l'API-ZF.

Le Conseil des ministres a également écouté une communication relative à la poursuite du projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole, présentée par le ministre de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Le gouvernement s'est engagé, depuis quelques années, dans la modernisation de la gouvernance foncière nationale, traduite notamment par l'adoption du code foncier et domanial en 2018, par la création de l'Agence nationale du domaine et du foncier en 2025, ainsi que par la mise en place progressive d'autres instruments destinés à garantir la sécurité des droits fonciers, la paix sociale et l'attractivité des investissements.

C'est dans cette dynamique que le projet de réformes foncières pour l'accroissement de la productivité agricole, financé dans le cadre du Programme Seuil par la Millennium Challenge Corporation, est mis en œuvre, depuis 2021, sur cinq (5) sites pilotes : Zio 4, Wawa 2, Tchamba 3, Dankpen 2 et Oti-Sud 2.

Le projet a permis d'expérimenter des méthodes innovantes de sécurisation foncière, de gestion des conflits et de mise en place de systèmes d'information foncière communaux interconnectés, renforçant la confiance des communautés et la transformation durable du cadre foncier rural.

Suite à l'arrêt du financement du Programme

Seuil, il apparaît nécessaire d'assurer la continuité et l'achèvement du projet, en vue de l'atteinte de ses objectifs.

A cet effet, le Conseil des ministres a autorisé la création d'une cellule de gestion du projet, chargée de finaliser les activités sur les sites pilotes, soutenir la délivrance des livrets fonciers, capitaliser les méthodologies validées et préparer leur extension progressive au niveau national.

Cette initiative permettra de garantir la sécurisation des droits fonciers, de prévenir les conflits et de renforcer la productivité agricole et le développement territorial.

Le Conseil des ministres a enfin écouté une communication relative aux résultats des travaux de la commission spéciale d'enquête sur les cas d'enlèvements et de disparitions inquiétantes, présentée par le ministre de la sécurité

Depuis plusieurs mois, notre pays a été confronté à des signalements d'enlèvements présumés et de disparitions inquiétantes, touchant notamment des adolescents et des mineurs. Ces cas, largement relayés et amplifiés sur les réseaux sociaux, ont suscité une vive émotion au sein de l'opinion publique et un climat d'inquiétude dans de nombreuses familles. Afin de rétablir la sérénité et d'apporter des réponses claires, le gouvernement a mis en place, le 24 janvier 2026, une commission spéciale d'enquête.

Les travaux de cette commission révèlent que, sur cent deux (102) cas signalés, quatre-vingt-six (86) personnes ont été retrouvées, dont soixante-trois (63) mineurs et vingt-trois (23) majeurs. Seize (16) personnes demeurent recherchées. Les enquêtes montrent que la majorité des disparitions sont liées à des conflits familiaux, des départs volontaires, des situations de négligence ou de vulnérabilité. A ce jour, un (1) seul cas d'enlèvement présumé fait l'objet d'investigations approfondies.

Pour prévenir de nouveaux cas et renforcer la sécurité, plusieurs mesures ont été prises, notamment la création d'une base nationale centralisée des personnes disparues, le renforcement des patrouilles et du contrôle des flux migratoires, la sensibilisation des populations et de la jeunesse aux dangers des promesses de gains faciles et aux procédures de signalement, ainsi que la modernisation du laboratoire de criminalistique numérique pour lutter contre la désinformation.

Le gouvernement appelle à la vigilance, au dialogue au sein des familles et à la coopération des citoyens avec les services de sécurité, afin de protéger les populations et prévenir toute situation de vulnérabilité.

FAURE GNASSINGBÉ À PYA HODO POUR L'OUVERTURE DE LA CHASSE TRADITIONNELLE

Le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a honoré de sa présence la danse marquant l'ouverture officielle de la chasse traditionnelle en pays Kabyè, ce lundi 9 mars 2026 à Pya Hodo (Kozah). Entouré de ministres et de plusieurs autres autorités, le Président du Conseil a assisté à une cérémonie riche en couleurs et en traditions.

Dans une ambiance rythmée de chants, les chasseurs venus de différentes localités de la préfecture de la Kozah, munis d'outils traditionnels, ont exhibé les produits de chasse.

A travers leurs prestations et des échanges de messages tirés des profondeurs du patrimoine culturel, ils ont célébré le courage, l'endurance et l'habileté des jeunes et adultes qui, fièrement, prennent part à cette partie. Ils ont exprimé leur reconnaissance à Dieu et aux mânes des ancêtres pour l'abondance des récoltes et la cohésion

sociale.

Ce rite qui concourt également à la formation sociale, au renforcement de la solidarité et de l'esprit civique, a offert l'occasion aux chasseurs de réaffirmer leur adhésion aux valeurs culturelles du terroir.

Fortement mobilisés, ces jeunes et adultes ont salué la présence du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé à cette manifestation culturelle et lui ont témoigné leur gratitude pour sa politique de paix, de sécurité et de valorisation de nos traditions.

Il faut préciser que cette danse rituelle annonce le début effectif des activités de chasse pour une durée d'environ un mois, période charnière entre la saison sèche et la saison pluvieuse. Elle marque généralement la fin des rites funéraires en pays kabyè.

K.Y.



Microfinance au Togo

UN CADRE JURIDIQUE MODERNISÉ POUR SOUTENIR LES PETITS ENTREPRENEURS



L'Assemblée nationale a franchi une étape décisive dans la modernisation du secteur financier. Réunis en séance plénière le 10 mars 2026, les parlementaires ont adopté à l'unanimité le projet de loi portant réglementation de la microfinance. Les travaux, dirigés par le président de l'Assemblée nationale, Prof. Komi Selom Klassou, se sont déroulés en présence du ministre des Finances et du Budget, Essowè Georges Barcola.

Face à l'essor rapide des institutions de microfinance et aux défis persistants en matière de gouvernance et de protection des épargnants, ce texte vise à instaurer un cadre juridique plus robuste et conforme aux standards de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et aux normes internationales. Structuré en 174 articles répartis en dix titres, il encadre l'ensemble des activités du secteur, définit

les opérations autorisées et interdites, précise les conditions d'agrément et introduit des règles de gouvernance renforcées.

La réforme prévoit notamment, un dispositif de supervision accru par le ministère des Finances, la BCEAO et la Commission bancaire de l'UMOA ; des mécanismes de transparence tarifaire et de médiation pour protéger les usagers ; des mesures de prévention des difficultés financières des institutions et l'intégration de la finance islamique pour diversifier l'offre de services.

Pour le président du groupe parlementaire UNIR, Aklesso Atcholi, cette réforme est stratégique : « La microfinance s'est imposée comme un instrument décisif d'inclusion économique et de transformation sociale. Protéger la confiance, c'est protéger l'épargne populaire et consolider la stabilité sociale. »

Le ministre des Finances a, de son côté, souligné l'importance de la microfinance dans l'amélioration des conditions de vie des populations, en particulier des femmes et des jeunes. Quant au président de l'Assemblée nationale, il a rappelé que pour de nombreux Togolais, la microfinance constitue « la première porte d'entrée dans le système financier » et représente « la finance de proximité, la finance accessible ».

Cette réforme, inscrite dans la vision du chef de l'État, Faure Essozimna Gnassingbé, ambitionne de faire de l'inclusion financière un levier majeur de développement économique et social, en facilitant l'accès au crédit pour les petits commerçants, agriculteurs, artisans et jeunes entrepreneurs.

K.Y.



Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !



www.perspectiveinfo.com/togoreveil



TOGOREVEIL
Le pari d'une actualité qui réveille

Visitez notre page web

- Politique
- Education
- Culture
- Economie
- Société

www.togoreveil.com



TOGOREVEIL

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Germien POULI

COMITÉ DE RÉDACTION

Romla YANDI

Mercia SOGLI

Londou KAWANA

Patrick Nima

Peggy

SERVICE COMMERCIAL ET PUBLICITÉ

Aissata TOURE

SECRÉTARIAT

Micheline MENSAH

INFOGRAPHIE

Alex KRATIDE (91 77 28 84)

DISTRIBUTION ET ABONNEMENT

Tél: 22 38 18 58

02 BP 20061 LOME

Adresse

585, Avenue du Grand Séminaire

Hédoumawé face l'Es VIN

D'ITALIE

Tel: 22 61 12 19 / 22 38 18 58

80 02 76 54

E-mail: gpouli@yahoo.fr

Tirage

4000 Exemplaires

IMPRIMERIE

RAD GRAPHIC SARL U

Entre progrès et défis... Le 8 mars au Togo

UN ENGAGEMENT RENOUVELE DU PRESIDENT DU CONSEIL POUR LES DROITS DES FEMMES



Chaque 8 mars, le Togo se joint au reste du monde pour célébrer la Journée internationale des droits des femmes. L'édition 2026 a été marquée par un message fort du Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, qui a réaffirmé l'engagement du pays en faveur de l'égalité et de la justice sociale. Cette journée est l'occasion de dresser un bilan des progrès réalisés dans l'éducation, la participation politique et la protection sociale des femmes, mais aussi de mettre en lumière les défis qui subsistent, notamment en matière d'autonomisation économique et de lutte contre les violences basées sur le genre.

Le message du Président du Conseil

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, célébrée le 8 mars 2026, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a adressé un message empreint de reconnaissance et d'engagement. Il a salué la contribution des femmes togolaises dans tous les secteurs de la vie nationale et réaffirmé la volonté

du gouvernement de poursuivre les efforts pour une société plus juste et inclusive. Selon lui, l'égalité des sexes n'est pas seulement une exigence morale, mais une condition indispensable au développement durable du pays.

La situation des femmes au Togo

Les femmes représentent plus de la moitié de la population togolaise et occupent une place centrale dans l'économie, notamment dans l'agriculture et le commerce. Elles sont également de plus en plus présentes dans l'administration et la vie politique. Toutefois, elles continuent de faire face à des inégalités persistantes. L'accès aux ressources économiques reste limité, les violences basées sur le genre demeurent préoccupantes et les femmes des zones rurales rencontrent davantage de difficultés pour accéder aux services de santé, à l'éducation et aux infrastructures.

Les progrès accomplis

Au cours des dernières années, le Togo

a enregistré des avancées notables. Le taux de scolarisation des filles a fortement progressé, réduisant les disparités entre sexes dans l'éducation. La participation politique des femmes s'est renforcée, avec une présence accrue dans les instances décisionnelles, tant au niveau ministériel que parlementaire. Sur le plan social, l'inclusion des femmes dans l'Assurance Maladie Universelle et dans divers programmes de protection sociale constitue une avancée majeure. L'État a également mis en place des fonds d'appui et des programmes de formation pour soutenir l'entrepreneuriat féminin, favorisant ainsi l'autonomisation économique.

Les défis à relever

Malgré ces progrès, des défis importants subsistent. L'autonomisation économique des femmes doit être consolidée par un meilleur accès aux financements et aux marchés. L'égalité salariale reste à atteindre, car des écarts de rémunération persistent entre hommes et femmes. La lutte contre les violences basées sur le genre nécessite

une intensification des campagnes de sensibilisation et un renforcement des mécanismes de protection. Enfin, la représentation des femmes dans les hautes sphères de l'État et du secteur privé doit encore progresser pour refléter leur rôle réel dans la société.

La célébration du 8 mars au Togo est bien plus qu'une commémoration symbolique. Elle constitue un moment de réflexion sur les avancées réalisées et sur les défis qui restent à relever. Le message du Président du Conseil traduit une volonté politique affirmée, mais la concrétisation de cette ambition dépendra de la mobilisation collective des institutions, de la société civile et des citoyens. Les femmes togolaises, par leur résilience et leur engagement, demeurent au cœur de la transformation sociale et économique du pays.

Germain POULI



...Une Afrique des métiers

CABINET DE GEOMATIQUE

Agoè-Nanegbé-Lomé-TOGO, non loin de la Station T-OIL NANEGBE,

☎ 00228 93 73 27 47 / 79 66 14 42 📠 91 15 53 39 🌐 afrimetinter@gmail.com 📘 afrimet



- Base de données Spatiales
- Base de données Informatique SQL
- Production Cartographique
- Traitement d'images satellitaires
- Bâtiments et Travaux Publics (BTP)
- Lotissements et financement de lotissements

- Levés et plans de terrains
- Géolocalisation de terrains perdus
- Conception de plans de maisons
- Achat et vente de terrains/maisons
- Suivi des titres fonciers
- Formations

- Systèmes d'Information Géographique (SIG)
- Cartographie
- Géométrie
- Topographie
- Base de données SQL
- Géolocalisation (GPS)
- Architecture

...Une Afrique des métiers

Drame sur la « Route des Montagnes »

UN ACCIDENT FAIT 14 MORTS ET 58 BLESSÉS DANS LA KOZAH



Le dimanche 8 mars 2026 restera une journée de deuil pour la préfecture de la Kozah. Un accident d'une rare violence, impliquant un camion et un tricycle, a coûté la

vie à quatorze personnes et fait des dizaines de blessés. Le ministre de la Sécurité, le Colonel Calixte Batossie Madjoulba, pointe du doigt le non-respect des règles de sécurité.

Le gouvernement présente ses condoléances aux familles endeuillées et appelle à la responsabilité collective.

Selon les faits, il était environ 12 heures lorsque le drame est survenu sur la voie sinueuse appelée « route des montagnes », dans la commune de Kozah. Selon les premières constatations, la collision a impliqué un camion immatriculé à l'étranger et un tricycle.

Bien qu'aucun de ces deux véhicules ne soit autorisé au transport de passagers, ils transportaient pourtant de nombreuses personnes au moment de l'impact. Un éclatement de pneu, suivi d'une défaillance technique majeure, serait la cause principale de cette tragédie.

Le bilan provisoire communiqué par les autorités est particulièrement éprouvant : 14 décès, dont deux mineurs. 58 blessés, évacués en urgence vers les centres hospitaliers de la région et des dégâts matériels considérables, témoignant de la violence du choc.

Dès l'annonce de l'accident, le ministre de la Sécurité a déclenché le plan ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile), permettant une mobilisation massive

des secours et des services de santé.

Dans son communiqué, le Colonel Calixte Batossie Madjoulba a exprimé la profonde compassion du gouvernement envers les familles endeuillées et souhaité un prompt rétablissement aux blessés. Il a également salué le professionnalisme des forces de secours et l'élan de solidarité des populations locales sur les lieux du drame.

Cet accident remet tragiquement en lumière les dangers du transport illégal de personnes. Le ministre a martelé la nécessité de respecter scrupuleusement le code de la route. «Le transport des personnes uniquement avec des véhicules adaptés et l'observation rigoureuse des limitations de vitesse constituent des impératifs pour préserver la vie», a-t-il souligné.

Le gouvernement réaffirme sa détermination à intensifier les contrôles et les actions de prévention pour que la route cesse de tuer. Des enquêtes sont actuellement en cours pour situer précisément les responsabilités de chacun dans ce drame.

Komla Y.

Faïtière des communes du Togo

KOUBOUNI TOUNI ÉLUE PRÉSIDENTE



La Faïtière des communes du Togo (FCT) a un nouvel exécutif. Il est désormais présidé par Mme Koubouni Touni, maire de la commune de Doufelgou 2. Le nouveau bureau a été élu à l'issue de l'Assemblée générale électorale de l'organisation tenue les jeudi 5 et vendredi 6 mars 2026 au Palais des Congrès de Kara. Maire de la commune de Doufelgou 2, Koubouni Touni succède à Yawa Kouigan. Sa mission est de consolider les acquis et d'intensifier les efforts de développement territorial. Dans son discours d'investiture, la nouvelle présidente a réaffirmé sa volonté de transformer la FCT en un véritable levier de progrès.

« Nous poursuivrons le travail engagé pour faire de la Faïtière des communes du Togo un cadre de solidarité, de concertation et d'action collective au service du développement de nos territoires et du bien-être des populations », a-t-il

déclaré.

Soulignons que depuis sa création en 2020, la FCT s'est imposée comme l'interlocuteur privilégié entre les collectivités locales et les pouvoirs publics. Ses priorités pour les années à venir restent ambitieuses. Il s'agit du renforcement des capacités techniques et financières des communes; de la promotion de la coopération décentralisée pour attirer des partenariats internationaux ainsi que du plaidoyer actif pour approfondir le processus de décentralisation au Togo. Ce nouveau bureau exécutif prend les rênes avec le défi de rendre l'action communale encore plus visible et efficace pour le citoyen togolais.

Voici le nouveau bureau exécutif :

Présidente : Koubouni Touni, maire de Doufelgou 2

Vice-président région des Savanes :

Léné Nanwabe, maire de Tone 1

Vice-président région de la Kara : Sikou Agba, maire de Bassar 3

Vice-président région Centrale : Paneto Beguédouwè, maire de Sotouboua 2

Vice-président région des Plateaux : Ayena Koami, maire d'Anié 1

Vice-président région Maritime : Aquerebu Alexis, maire de Lacs 1

Vice-président région du Grand Lomé : Gomado Kwamy Gbloekpo, maire de Golfe 1

Trésorier général : Passoki N'Galou, maire d'Agoè-Nyivé 3

Trésorier général adjoint : Defaloua, maire d'Est-Mono 3

Elysée J.

LE MÉDECIN-LIEUTENANT-COLONEL MOUZOU TCHILALO PREND LES RÊNES DU PAVILLON MILITAIRE



La passation de charge entre le Médecin-Colonel GUMEDZOE Dzidzobgé Kokou Eric, promu nouveau Directeur Central du Service de Santé des Armées, et le Médecin-Lieutenant-colonel MOUZOU Tchilalo, s'est déroulée au pavillon militaire du CHU Sylvanus Olympio, le mardi 10 mars 2026. Nommée par arrêté numéro 26-00097/MDN/SGA/DRH/26 du 02 mars 2026, le Médecin-Lieutenant-colonel MOUZOU Tchilalo a officiellement pris les rênes du pavillon militaire, succédant au Médecin-Colonel GUMEDZOE Dzidzobgé Kokou Eric. La cérémonie s'est tenue en présence de plusieurs autorités militaires et praticiens de médecine de la structure.

Formée à l'école du service de santé des armées de Lomé, la nouvelle directrice est titulaire d'un doctorat d'État en Médecine depuis 2006. Elle a suivi des formations spécialisées sanctionnées par l'obtention de divers diplômes, notamment en médecine des catastrophes, en médecine appliquée aux armées et en santé et sécurité au travail.

Le Médecin-Lieutenant-colonel MOUZOU Tchilalo a occupé plusieurs postes de responsabilités au sein du service de santé des armées, notamment les postes de médecin-chef des centres médicaux des armées du RCGP et de l'ESSAL. Elle a également été déployée au sein de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) en tant qu'observateur militaire et médecin-chef Adjoint de la composante Police et Militaire.

Le pavillon militaire est une formation sanitaire de référence du service de santé des Armées, dont la mission fondamentale est d'assurer le soutien médical des forces et de leurs familles, de garantir des soins hospitaliers spécialisés de qualité et de contribuer à la prise en charge sanitaire des populations, dans le respect des valeurs militaires.

La Rédaction

Ramadan 2026

FAURE GNASSINGBÉ, UN GESTE DE SOLIDARITÉ ENVERS LES MUSULMANS DES SAVANES

Dans un esprit de générosité et de solidarité, le Président du Conseil, Faure Essozimna Gnassingbé, a marqué le début du mois sacré de Ramadan par un geste hautement symbolique à l'endroit de la communauté musulmane de la région des Savanes.

Ce lundi 9 mars 2026, à Dapaong, le Gouverneur Affoh Atcha-Dédji a procédé, au nom du Président du Conseil, à la remise d'un important don de vivres comprenant des sacs de riz, des cartons de sucre, de l'huile et du lait. Ces denrées sont destinées à accompagner les fidèles musulmans dans leur période de jeûne et de prière, en leur permettant de vivre ce moment de spiritualité avec sérénité.

La communauté musulmane, par la voix de son président de l'Union musulmane section Tône, El Hadj Mondo Ibrahim, a exprimé une profonde gratitude : « C'est un geste qui nous touche profondément et qui nous encourage à poursuivre notre chemin vers la paix et la prospérité.

» Au-delà de l'aide matérielle, ce geste traduit l'attention constante que le Président du Conseil porte aux populations des Savanes. Il illustre son engagement pour la solidarité nationale, la cohésion sociale et le vivre-ensemble, valeurs essentielles dans un contexte où l'unité et la paix demeurent des piliers du développement.

Les bénéficiaires ont unanimement salué ce don, le considérant comme un exemple de leadership empreint de compassion. Pour eux, l'action du Président Faure Gnassingbé est une source d'inspiration qui incite chaque Togolais à se mobiliser pour soutenir les plus vulnérables.

Ainsi, à l'occasion du Ramadan 2026, le geste du Président du Conseil réaffirme son rôle de leader attentif aux besoins de son peuple et soucieux de renforcer les liens de fraternité entre les différentes communautés.

Germain POULI



Sécurité et Disparitions au Togo

LE GOUVERNEMENT DÉVOILE LES PREMIERS RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ET APPELLE À LA VIGILANCE



Un mois après la mise en place d'une commission spéciale d'enquête, le gouvernement togolais a présenté ce vendredi 13 mars les conclusions d'étape. Lors d'un point de presse conjoint animé par les ministres de la Communication, de l'Administration territoriale, de la Sécurité et des Droits humains, les premiers résultats des investigations couvrant la période du 1er décembre 2025 au 28 février 2026 ont été dévoilés pour répondre aux inquiétudes de l'opinion nationale.

Selon le porte-parole du gouvernement Mme Yawa Kouigan l'enquête visait à apporter une

réponse transparente et documentée aux inquiétudes de l'opinion nationale.

Un bilan chiffré : 84% de cas résolus

L'enquête a permis de recenser 102 cas de disparitions jugées inquiétantes. Contrairement à la psychose ambiante, un seul cas d'enlèvement présumé a été identifié. Le bilan opérationnel est jugé encourageant par les autorités. 86 personnes retrouvées, soit un taux de réussite de 84,31%. Parmi elles, 63 mineurs dont 25 garçons, 38 filles et 23 majeurs. À ce jour, 16 personnes font

encore l'objet de recherches actives.

Causes sociales plutôt que criminelles

Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le Colonel Calixte Batossie Madjoulba, a tenu à rassurer sur la nature de ces incidents, principalement concentrés dans le Grand Lomé (88 cas). Selon lui, les investigations révèlent que la grande majorité de ces situations ne relève pas d'actes criminels organisés.

« À ce stade, aucun élément ne permet d'établir l'existence d'un réseau d'enlèvements sur le territoire national », a précisé le ministre, pointant

plutôt des causes d'ordre social et familial telles que des fugues, des départs volontaires ou une insuffisance d'encadrement parental.

La lutte contre la désinformation, le rappel à la loi

Face à l'amplification des rumeurs sur les réseaux sociaux, Maître Pacôme Adjourov, Garde des Sceaux et ministre de la Justice, a vivement déploré un usage abusif du numérique qui « amplifie la peur par la diffusion de fausses nouvelles non vérifiées ».

Il a fermement rappelé que la loi s'appliquera contre les auteurs de fake news.

« Toute reproduction ou diffusion de fausse nouvelle de nature à troubler la paix publique expose ses auteurs à des poursuites judiciaires », a martelé le ministre, s'appuyant sur l'Article 497 du Code Pénal et l'Article 153 du Code de la Presse.

Prévention et responsabilité partagée

De son côté, le Colonel Hodabalo Awate, ministre de l'Administration territoriale, a annoncé le déploiement d'une vaste campagne de sensibilisation dans les quartiers, villages et écoles. Cette stratégie vise à mieux encadrer la jeunesse et à accroître la vigilance collective.

« La protection de notre jeunesse et l'équilibre de nos communautés exigent l'engagement de tous », a-t-il conclu, appelant à une responsabilité partagée pour prévenir les états de vulnérabilité.

Vigilance et Coopération

Le gouvernement appelle les populations au calme et à la coopération. Pour toute alerte ou signalement, les citoyens sont invités à contacter immédiatement les services de police ou de gendarmerie via le numéro vert 1014, gratuit et disponible 24h/24.



MALIM

TCHOUKOUTOU ET AWOULA

Entre Tradition & Modernité



FESMA

Festival la Marmite
De la ferme à l'assiette

5^e édition

12 au 16 août 2026



Lomé

Esplanade du Palais
des Congrès

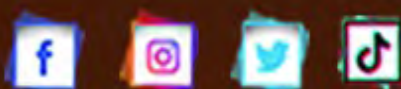
APPEL AUX EXPOSANTS

LA PLUS GRANDE
FOIRE/EXPOSITION
DE LA RESTAURATION ET
DE L'AGRO-ALIMENTAIRE

+50 000
visiteurs attendus

- Une ambiance quotidienne entretenue sur le site
- Une promotion offerte pour vos produits et services
- Une visibilité garantie pour votre entreprise

RESERVEZ VOTRE STAND MAINTENANT



www.festivalamarmite.com

+228 79 94 77 91 / +228 99 60 61 02

Marchés Publics/Déclarations mensongères

L'ARCOP SANCTIONNE UN GROUPEMENT POUR FAUX DOCUMENTS DANS LE PROJET RESPITE-TOGO



Le Comité de règlement des différends (CRD) de l'Autorité de régulation de la commande publique (ARCOP) a rendu publique, le 30 janvier 2026, sa délibération n°013-2026/ARCOP/CRD relative au rapport d'investigation sur le groupement TRAGEDEL/GGF Services Sarl.

Il ressort des conclusions que ce groupement, candidat à l'appel d'offres international n°003/AT2ER/PRMP/2024 portant sur les travaux de construction de réseaux électriques moyenne et basse tension dans la région des Savanes au titre du projet RESPITE-Togo, a fourni des références techniques frauduleuses.

Les investigations ont révélé que l'entreprise TRAGEDEL avait produit un contrat résilié par le ministère de l'Eau et de l'Énergie du Cameroun pour défaillance et pratiques frauduleuses, tandis que son partenaire GGF Services Sarl avait présenté des attestations de bonne fin d'exécution émanant d'une société fictive, AGIRE Sarl.

Face à ces faits qualifiés de déclarations mensongères, le CRD a décidé : que la dénonciation est fondée et que les faits reprochés sont bien établis

; que le groupement TRAGEDEL/GGF Services Sarl sera saisi en formation disciplinaire, conformément aux articles 49 et 51 de la loi relative aux marchés publics ; que la délibération sera notifiée à l'AT2ER, au groupement mis en cause et à la Direction nationale du contrôle de la commande publique (DNCCP), puis publiée officiellement.

En pratique, cette décision entraîne pour le groupement une exclusion des procédures de passation de marchés publics, assortie de poursuites disciplinaires pouvant déboucher sur des sanctions plus lourdes, telles que l'interdiction temporaire ou définitive de soumissionner aux appels d'offres publics.

Cette délibération illustre la volonté de l'ARCOP de garantir la transparence et l'intégrité dans la commande publique, en sanctionnant sévèrement toute tentative de fraude. Elle envoie un signal fort aux opérateurs économiques : la production de faux documents dans les procédures d'appel d'offres ne saurait être tolérée.

Patrick NIMA

Lomé clôture la 7^e édition des Journées Scientifiques du CAMES

UN RENDEZ-VOUS MAJEUR POUR LA RECHERCHE ET L'INNOVATION EN AFRIQUE



La capitale togolaise, Lomé, a vibré au rythme de la science et de l'innovation du 9 au 12 mars 2026, en accueillant la 7^e édition des Journées Scientifiques du CAMES (JSDC-7). Cette rencontre d'envergure a réuni chercheurs, enseignants-chercheurs, recteurs, responsables politiques et experts venus des 19 pays membres du Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur (CAMES).

Placée sous le haut patronage des autorités togolaises, la rencontre a été officiellement ouverte par le ministre de l'Éducation nationale, Mama Omorou. Elle a permis de mettre en lumière la volonté du Togo de se

positionner comme un acteur majeur dans la coopération scientifique et académique régionale.

Pendant quatre jours, les participants ont pris part à des sessions plénières, des ateliers thématiques et des conférences ministérielles. Plus de 980 communications scientifiques ont été présentées, dont 870 en présentiel et une centaine en ligne. Les débats ont porté sur des domaines variés tels que la santé, l'agriculture, l'énergie, l'environnement et les sciences sociales, avec une attention particulière sur l'impact de la recherche appliquée dans le développement durable.

Les Journées Scientifiques du CAMES

poursuivaient plusieurs objectifs : dresser un état des lieux de la recherche en Afrique, promouvoir l'innovation et la valorisation des résultats scientifiques, renforcer les capacités des chercheurs et enseignants, favoriser le réseautage académique entre institutions et construire une politique commune de recherche adaptée aux défis du continent.

Les retombées attendues sont multiples. Elles concernent le renforcement de la coopération scientifique entre les pays membres du CAMES, la création de partenariats universitaires et industriels, le transfert de compétences et la formation d'une nouvelle génération de chercheurs

africains capables de porter la transition scientifique et technologique. Pour le Togo, l'accueil de cette rencontre est une vitrine de son engagement dans l'enseignement supérieur et la recherche, et une opportunité de renforcer sa visibilité sur la scène académique africaine.

La cérémonie de clôture, tenue le 12 mars 2026, a marqué la fin des travaux. Elle a été l'occasion de rappeler les principales recommandations issues des échanges, notamment la nécessité de renforcer la mutualisation des ressources scientifiques, de développer des projets de recherche transnationaux et de promouvoir une meilleure valorisation des résultats auprès des décideurs politiques et des acteurs économiques. Les participants ont salué l'organisation réussie de cette édition et exprimé leur gratitude au Togo pour son hospitalité et son engagement en faveur de la science.

La 7^e édition des Journées Scientifiques du CAMES à Lomé s'impose ainsi comme un rendez-vous incontournable pour la communauté scientifique africaine. Elle incarne une Afrique solidaire, innovante et résolument tournée vers le développement durable, tout en mettant en lumière le rôle central des universités et des chercheurs dans la construction de l'avenir du continent.

Patrick NIMA

Eviter les chargements hors norme, c'est garantir la longévité de la route, c'est préserver le bon état du réseau routier et de votre engin ; c'est aussi, renforcer la sécurité des biens et des personnes.

Ensemble, combattons le phénomène de la surcharge sur nos routes.



LE TOGO DEVOILE LE VERITABLE PANIER DE SOINS AU SERVICE DE LA JUSTICE SOCIALE

AMU
ASSURANCE MALADIE UNIVERSELLE

Assurer des soins de qualité
pour toute votre famille

**POUR LA SANTÉ DE VOTRE
FAMILLE, RESTEZ SEREINS,
LE GOUVERNEMENT
EST À VOS CÔTÉS**



cnss.tg



La santé publique togolaise connaît depuis 2024 une véritable révolution avec l'entrée en vigueur de l'Assurance Maladie Universelle (AMU). Ce dispositif, fondé sur la solidarité nationale et une prise en charge majoritairement assurée par l'État, élargit l'accès aux soins à des millions de citoyens jusque-là exclus. Au cœur de cette réforme se trouve un panier de soins bien défini, pensé pour répondre aux besoins essentiels de la population et garantir une justice sociale en matière de santé.

Une avancée historique pour la couverture maladie

Depuis janvier 2024, le Togo a franchi une étape décisive dans sa politique de santé publique avec la mise en œuvre effective de l'Assurance Maladie Universelle (AMU). Ce dispositif, géré conjointement par l'Institut national d'assurance maladie (Inam) et la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), marque une avancée historique en élargissant la couverture maladie à l'ensemble des citoyens, y compris les salariés du secteur privé, les travailleurs indépendants, les acteurs de l'économie informelle et les agriculteurs. Jusqu'en 2023, seuls 8 % de la population, principalement les fonctionnaires et quelques corps

constitués, bénéficiaient d'une couverture maladie. L'application de la loi de 2021, rendant l'AMU obligatoire, a permis d'élargir le champ des bénéficiaires et d'inciter les entreprises à déclarer leurs employés et à verser une part des cotisations sociales destinées à son financement.

Le contenu du panier de soins

Le panier de soins de l'AMU est conçu pour répondre aux besoins prioritaires de la population togolaise. Il couvre les consultations de médecine générale et spécialisée, les hospitalisations, les actes médicaux et paramédicaux, les produits de santé essentiels, les examens biologiques et d'imagerie médicale, ainsi que les appareillages, prothèses et le transport des malades entre structures sanitaires. Les soins liés à la maternité bénéficient d'une attention particulière, incluant la prévention, le suivi de grossesse, l'accouchement et le post-partum, afin de protéger les femmes enceintes et les enfants, publics traditionnellement vulnérables. Certaines prestations sont toutefois exclues, comme les soins de confort, la chirurgie esthétique, les produits pharmaceutiques non essentiels, les soins réalisés à l'étranger sauf dispositions exceptionnelles, ou encore

les actes effectués dans des structures non conventionnées.

Un mécanisme solidaire de tiers payant

Le système repose sur le principe du tiers payant. Concrètement, 80 % des frais médicaux sont pris en charge par l'État via la CNSS, et seuls 20 % restent à la charge du patient. Pour les personnes indigentes ou en situation particulière, des exonérations totales sont prévues, supprimant toute barrière financière. Ce mode de fonctionnement garantit un accès équitable aux soins essentiels, sans discrimination géographique, sociale ou économique. Il s'appuie sur une grille tarifaire nationale, applicable dans les formations sanitaires publiques conventionnées, permettant une maîtrise des coûts et une transparence pour les assurés.

Des résultats déjà visibles

Six mois après le lancement, en juillet 2024, près de 800 000 bénéficiaires étaient recensés. Lors d'une campagne foraine organisée à Kara la même année, plus de 5 600 personnes ont reçu gratuitement des soins médicaux incluant consultations, dépistages et distribution de médicaments.

Aujourd'hui, ce sont plus de 2,4 millions de Togolais qui bénéficient de l'AMU. Le gouvernement a mobilisé un budget conséquent pour assurer la pérennité du dispositif, appuyé par des partenaires techniques et financiers internationaux.

Un impact majeur sur la société

L'Assurance Maladie Universelle transforme la vie quotidienne des citoyens. Les dépenses de santé des ménages diminuent, la fréquentation des centres de santé augmente, les consultations se font plus tôt et les patients suivent davantage les conseils médicaux. Dans un pays où la santé publique est une priorité, l'AMU constitue un atout majeur pour la justice sociale et la protection des populations. En mettant en place un panier de soins complet et accessible, le Togo démontre que l'Assurance Maladie Universelle n'est pas seulement une réforme administrative, mais une véritable révolution sociale qui renforce la solidarité nationale et améliore durablement le bien-être des citoyens.

Patrick NIMA

Almok essuie de vives critiques après sa déclaration :

«QUAND J'ÉTAIS AU PAYS JE ROULAIS DANS UNE VOITURE DE 21 MILLIONS»



La chanteuse togolaise Almok a créé une onde de choc sur les réseaux sociaux avec sa récente déclaration. Dans une sortie qui se voulait virulente contre les autorités togolaises, elle a affirmé avoir roulé dans une voiture de 21 millions de FCFA lorsqu'elle était au Togo, mais, paradoxalement, a invité les jeunes togolais à quitter le pays, citant un manque de possibilités de réussite.

Ses propos ont suscité des réactions majoritairement hostiles sur les réseaux sociaux. De nombreux internautes l'accusent de trahison, soulignant qu'elle a bénéficié de contrats et de prestations bien payées grâce aux autorités togolaises. D'autres critiquent son mari, qui aurait des liens avec des membres du gouvernement et de la famille du Président Faure Gnassingbé. Dans la foulée plusieurs autres

influenceurs habituellement opposés aux autorités togolaises, ont fait des publications pour traité Almok et son mari d'escrocs. Parmi les plus virulentes sorties, celles de Hodako et de Mathieu Gnassingbé, deux influenceurs du M66 farouchement opposé au pouvoir de Lomé. Ils accusent le couple et principalement le mari d'Almok d'être membre du gang de faux traders qui ont escroqué des milliers de togolais dans les activités illégales de trading. Plusieurs togolais avaient perdu des milliards dans cette arnaque bien huilée.

«Si elle roulait une voiture de 21 millions c'est que le Togo était bien pour elle. Qu'est ce qui n'a pas marché et elle veut nous embarquer dans sa rébellion sans tête ni queue.» écrit un internaute.

«Nous n'aimons les foutaises, elle

finit de manger, elle nettoie la bouche et vient jouer les opposants. Ce n'est pas cette même Almok qui disait dans ces vidéos, il y a deux ans seulement, que les jeunes restent au Togo parce qu'il y a de réelles opportunités pour s'en sortir. Almok et son mari se foutent de notre gueule» ajoute un autre.

«Almok! Ton mari et toi où avez vous trouvé de l'argent pour inscrire vos enfants à l'école française où les frais de scolarité s'élèvent à des millions?» s'interroge furieux un autre jeune internaute.

C'est à croire que l'opposition togolaise a horreur de composer avec ceux qu'on qualifie de traîtres et de transfuges politiques. Ceux qui ont largement profité des largesses du pouvoir et qui viennent s'enrôler aux dernières heures dans une lutte qu'ils avaient combattue.

Avant le couple Almok, d'autres noms plus influents ont reçu le même accueil dans leur dissidence, parmi eux feu Agbeyomé Kodjo, Dahuku Péré et plus récemment Madame Marguerite GNAKADE. Décidément les togolais n'aiment pas ceux qui mangent et se nettoie la bouche pour tenter de se réinstaller sur une autre table.

Les traîtres et ceux qui manquent de fidélité et de loyauté n'ont visiblement plus de place dans l'arène politique. Almok et son mari viennent de l'apprendre à leur tour.

Togoreveil

A VENDRE Immeuble sur 5 lots

■ Splendide immeuble à 02 niveaux comportant

● 15 bureaux

● 03 grands magasins

Situé à 2 mn L'Aéroport International Gnassingbé Eyadéma

■ 10 lots contigus sont disponibles à Aképedo, précisément en face du port sec et en bordure de goudron

Contact: +228 97 747007/90045615

Péages routiers au Togo

QUAND LA CONTRIBUTION DES USAGERS FINANCE L'ENTRETIEN ET SAUVE DES VIES



Le nouveau poste de péage d'Aného, situé au PK 25+00 sur la route nationale n°2, est désormais opérationnel. Il s'agit du 20^e poste de péage en service au Togo, remplaçant celui de Vodougbe. Derrière cette barrière où les conducteurs s'acquittent d'un droit de passage, se cache une logique essentielle : l'entretien et la modernisation du réseau routier national.

L'argent des usagers, un levier pour l'entretien. Contrairement aux idées reçues, les sommes versées aux péages ne disparaissent pas dans une taxe opaque. Elles constituent une contribution directe à l'entretien des

routes. En 2023, la Société autonome de financement de l'entretien routier (Safer) a mobilisé 26,1 milliards de francs CFA, dont 37 % provenant des recettes des péages. Ces ressources permettent à la Safer de planifier ses interventions sans dépendre uniquement de subventions étatiques ou de financements extérieurs.

Des investissements records

L'année 2023 a marqué un tournant : 37,9 milliards de francs CFA ont été injectés dans l'entretien du réseau routier, un record absolu. En comparaison, les dépenses n'avaient pas dépassé 17 milliards en 2019 et 2020.

Cette montée en puissance se traduit par la réhabilitation de routes rurales, nationales et stratégiques, garantissant un accès plus rapide aux écoles, aux centres de santé et aux marchés agricoles.

Des routes plus sûres et plus rapides

Un réseau routier en bon état réduit considérablement les risques d'accidents. Selon les services de sécurité routière, plus de 30 % des accidents graves sont liés à l'état défectueux des routes. L'entretien régulier financé par les péages contribue donc directement à sauver des vies. Prenons l'exemple de la route nationale n°1

entre Lomé et Atakpamé : après les travaux, le trajet est passé de plus de 5 heures à 3h30 en moyenne, avec moins de ralentissements dus à l'état de la chaussée.

Un impact économique et social

Les routes entretenues permettent aux transporteurs d'économiser plusieurs dizaines de milliers de francs CFA par mois en frais de réparation. Les agriculteurs bénéficient également du désenclavement des zones rurales, facilitant l'acheminement des produits vers les marchés et augmentant leurs revenus. Chaque poste de péage crée une dizaine d'emplois directs (agents de caisse, contrôleurs, superviseurs) et des dizaines d'emplois indirects (restaurateurs, vendeurs ambulants, mécaniciens). Les travaux d'entretien impliquent des entreprises locales et de la main-d'œuvre togolaise, contribuant à la réduction du chômage, notamment chez les jeunes et les femmes.

Un mécanisme de solidarité nationale

Le péage n'est pas une sanction, mais un mécanisme de solidarité nationale. En payant 200, 500 ou 1 000 FCFA, l'utilisateur participe non seulement à l'entretien de la route qu'il emprunte, mais aussi à celui des routes utilisées par d'autres citoyens ailleurs dans le pays. Cet argent permet de désenclaver des villages, éviter des accidents, réduire les temps de transport et parfois même sauver des vies.

Germain POULI

LE TOGO TIENT SA PROMESSE DE L'ÉLECTRIFICATION RURALE



Dans les campagnes togolaises, la lumière se fait plus présente. Réalité partagée, portée par des projets d'électrification rurale exécutés avec méthode et régularité sur l'ensemble du territoire. De village en village, les lignes s'étendent, les transformateurs s'installent et l'espoir prend forme sous l'éclat des ampoules nouvellement allumées.

Autrefois confrontées à l'isolement énergétique, de nombreuses localités voient aujourd'hui leur quotidien transformé. Les projets déployés ne se limitent pas à la pose de poteaux et de câbles : ils s'inscrivent dans une vision de développement à la base, où l'accès à l'électricité constitue un socle essentiel pour l'amélioration des conditions de vie.

Actions opérationnelles

Parmi les actions mises en œuvre figurent la poursuite des activités du Fonds d'accès universel à l'électricité pour tous (fonds Tinga), du Projet d'extension du réseau électrique dans les centres urbains au Togo (Perecut), de l'amélioration de la connectivité et de l'accès à l'électricité (Idea), ainsi que de la réhabilitation de la centrale hydroélectrique de Nangbéto. Sont également inclus le projet d'électrification rurale de 172 localités, l'électrification rurale phase 4 (150 localités rurales) et 46 villages complémentaires, le Projet d'extension du réseau électrique de Lomé (Perel), le Projet d'appui au volet social du programme Cizo d'électrification rurale (Pravost), le projet d'électrification de 317 localités par mini-réseaux solaires, le projet de construction d'une centrale photovoltaïque d'une capacité de 42 MWc à Awandjélo et le projet de construction d'une ferme solaire à Agoè-Nyivé.

Le pays poursuivra également le Projet régional d'intervention d'urgence en énergie solaire (Respite) et le projet de construction et d'extension du réseau électrique de 45 localités périurbaines. Une kyrielle d'initiatives qui profitent autant aux ménages qu'aux entreprises.

La zone rurale s'électrifie davantage. Le taux d'électrification national est en forte progression, atteignant 75 % fin 2025, avec le milieu rural qui rattrape progressivement son retard par rapport à la zone urbaine. Les disparités importantes s'amenuisent. Les indicateurs montrent une augmentation grâce

au fonds Tinga, notamment dans les régions des Savanes, de la Kara et des Plateaux, qui permet de faciliter l'accès pour des milliers de ménages.

Le gouvernement, via l'Agence togolaise des énergies renouvelables et de l'électrification rurale (AT2ER), mise par ailleurs sur des mini-réseaux solaires et des kits solaires. L'exécution des chantiers mobilise des ressources techniques et humaines importantes. Ingénieurs, techniciens et entreprises locales conjuguent leurs efforts pour assurer la qualité des installations et la durabilité des infrastructures.

Chaque site électrifié est le fruit d'une planification rigoureuse, intégrant les besoins spécifiques des communautés concernées. L'impact de ces projets dépasse largement la simple illumination des foyers. Dans les écoles rurales, l'électricité favorise l'utilisation d'outils pédagogiques modernes et prolonge le temps d'étude des élèves. Dans les centres de santé, elle améliore les prestations médicales. Dans les ménages, elle allège les tâches domestiques et renforce la sécurité nocturne. Sur le plan économique, l'électrification rurale ouvre des perspectives nouvelles. Les artisans peuvent moderniser leurs équipements, les agriculteurs peuvent envisager des solutions de transformation et de conservation, et les jeunes peuvent entreprendre des activités génératrices de revenus. La lumière devient alors synonyme d'opportunités et d'autonomie.

TR



COMPÉTITION FÉMININE MON AVIS SCIENTIFIQUE

2^e Édition

FINALE

THÈME

ÉDUCATION 2.0 : COMMENT L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
PEUT-ELLE PERSONNALISER L'APPRENTISSAGE SANS
DÉSHUMANISER NOS UNIVERSITÉS ?



18 mars 2026



14H00



Salle KA 200



00228 92 31 27 47 / 93 86 15 07




Mégas Kozoooh

Pour en faire plus et avoir
la possibilité de gagner 200%
de bonus et des smartphones



yas.tg

#Alèz

250F

250Mo

+100F

375Mo

1 jour

***909*250#**